

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique **Procès-Verbal du Mardi 17 février 2021– 14H30**

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical
- Désignation d'un délégué – Collège départemental
- Débat d'orientations budgétaires 2021
- Point d'avancement du projet de déploiement
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 17 février 2021 à 14H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le Compte rendu du Comité Syndical du 17 novembre 2020, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Désignation d'un délégué – Collège départemental**

Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Julien DEMAZURE en remplacement de Monsieur Patrick CHAUVET. En effet, suite à la démission de Monsieur CHAUVET, Julien DEMAZURE a été désigné pour représenter le Département au sein des instances de Seine-Maritime Numérique, en tant que délégué titulaire du collège départemental.

Il intègre également la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public en tant que membre suppléant.

- **Débat d'orientations budgétaires 2021**

Madame LUCOT AVRIL précise que 2021 est une année stratégique en nombre de livraison de prises attendues. Elle passe la parole à Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière afin de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires de 2021.

Elle commence par une synthèse budgétaire et un rappel de l'architecture budgétaire du Syndicat. Le Syndicat dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe, chacun régit par une instruction comptable propre, la M14 et la M4.

Sur le budget principal, on retrouve toutes les charges générales de fonctionnement du Syndicat, toutes les acquisitions nécessaires au fonctionnement de la structure et frais de personnel.

Sur le budget annexe, le budget opérationnel, il s'agit de l'ensemble des dépenses émises et des recettes perçues au titre du projet de déploiement FTTH et de la commercialisation des prises.

Le budget principal perçoit une recette du budget annexe pour affecter une part des dépenses de personnels et des charges directement liées au coût du projet.

En synthèse sur le budget principal, il est globalement financé par les cotisations versées par les membres (40%) au titre de leur adhésion et fonction de l'importance de leur population et complété par un versement issu du budget annexe.

La structure des recettes et de dépenses depuis 2018, est relativement comparable chaque année, l'augmentation à partir de 2019 s'expliquant par la constitution définitive de l'équipe projet et l'abondement annuel depuis le budget annexe étant justement dimensionné par rapport aux besoins.

Les dépenses intègrent deux postes principaux: les charges de personnel et les charges à caractère général. Ce budget ne génère pas de flux d'investissement.

Sur le budget annexe, les dépenses de fonctionnement sont marquées par une croissance continue, en lien avec la mise en place progressive du projet de déploiement, avec notamment :

- Des charges à caractère général : locations immobilières (réseaux existants), achats de fournitures diverses, maintenance
- Des charges de personnel : constitution de l'équipe administrative et opérationnelle du Syndicat
- Des frais financiers bancaires : intérêts et autres frais assimilés, résultant du recours à l'emprunt en 2017, 2019 et 2020.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par une croissance de +15% par an en moyenne sur la période 2018-2020. Elles se composent de deux postes :

- Les participations versées par les membres EPCI au titre du déploiement du projet et fonction du nombre de lignes/prises à desservir.
- Les redevances reçues des délégataires, en forte progression : elles représentent 60% des recettes d'exploitation en 2020.

Si le rythme de croissance des dépenses est supérieur à celui des recettes, l'équilibre entre les dépenses et les recettes d'exploitation traduit une situation saine.

Pour les dépenses d'investissement, elles sont marquées par une augmentation progressive atteignant 56 M€ en 2020 et se composant à 97% de dépenses d'équipement liées au déploiement. L'autofinancement des dépenses d'équipement demeure limité, compte-tenu des engagements de dépenses conséquents, en passant de 75% en 2019 à 40% en 2020. D'où le recours à l'emprunt à hauteur de 11M€ et 22M€ sur ces deux dernières années.

Concernant l'endettement du Syndicat, au 31 décembre 2020, l'encours de dette du Syndicat s'élève à 38,4 M€, avec un taux moyen d'emprunt s'établissant à 1,28%.

Monsieur Pascal CORNU demande, à combien d'années la capacité de désendettement est estimé aujourd'hui ?

Madame VOGEL répond que le profil d'extinction de la dette aujourd'hui avec les emprunts actionnés va jusqu'à 2033.

Madame la Présidente passe la parole à Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat, afin de présenter les enjeux opérationnels de 2021.

2021 sera encore une année déterminante en terme de construction du réseau.

L'objectif est la production de 75 000 prises supplémentaires, portant le total à 153 000 prises réceptionnées sur le terrain, soit les 2/3 du parc total. Cet objectif implique un rythme de réception de 6 500 prises par mois.

L'architecture du réseau prévoit la pose de 29 NRO et 515 armoires de rue. L'objectif est de réaliser 80 % d'avancement d'ici fin 2021, et d'installer les 2 NRO encore manquants.

La conduite opérationnelle du projet nécessite toujours un suivi des prestataires au plus près. Des comités de pilotage mensuels sont organisés sur chaque marché, afin de veiller au respect des plannings et des échéances de réalisation et afin d'identifier les difficultés éventuelles et proposer des modes de résolution.

Plus spécifiquement, sur les cinq marchés les objectifs 2021 sont les suivants :

- Marché 1 et Marché 2 : Ont fait l'objet de prolongations de 6 mois compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire. Après la fin des travaux en juillet et août 2021, des reliquats destinés à assurer la finalisation des plaques sont à prévoir jusqu'à fin 2021.
- Marché 3 : la livraison des prises se poursuivra jusqu'à la fin 2021.
- Marché 4 : quasi achèvement des études et avancement des travaux à hauteur de 65 à 75%.
- Marché 5 : fourniture de 90% des études et accélération du rythme de construction des prises visant à déployer 65% du périmètre.

Sur le plan de la commercialisation, l'année 2021 doit permettre une forte accélération des ouvertures de plaques optiques. L'objectif est de lancer le J3M pour environ 80 000 prises supplémentaires, portant le total à 105 000 prises soit 40% du parc total. Ce qui nécessite une accélération significative de l'intégration des données réseau dans le système d'information du délégataire Connect76 à 6 500 prises par mois.

En 2021, le Syndicat va adapter sa communication sur :

- L'état d'avancement du déploiement du réseau, auprès des Élus,
- Les ouvertures commerciales des plaques optiques et la gestion du « service après-vente », auprès du Grand Public, en liaison avec le délégataire.

L'organisation du Syndicat Mixte étant stabilisée, l'accent sera mis en 2021 sur l'optimisation des process de fonctionnement : en performant les procédures de réception terrain et d'analyse des DOE pour accélérer le rythme de transfert des prises.

En intégrant un outil de gestion électronique de documents dédié aux réseaux de télécommunications.

En assurant un suivi rigoureux de la trésorerie et de l'endettement pour faire face à l'accroissement des dépenses et au décalage à posteriori de la perception des ressources (subventions et redevances).

Dans cette perspective, les engagements financiers sont pour 2021 :

Un budget principal évalué à 1,7 M€, dont :

- 0,7 M€ de charges à caractère général
- 1 M€ de charges de personnel

Pour le budget annexe : en 2021, le rythme de forte croissance des dépenses se poursuivra, avec :

- Une section d'exploitation autour de 20 M€ concernant notamment la location de réseaux existants, la maintenance, les intérêts d'emprunts, les amortissements et la participation au budget principal.
- Des investissements de plus de 118 M€, dont :

- 115 M€ de travaux
- 1,7 M€ de remboursement de capital d'emprunts
- 1,9 M€ de subvention à verser à Connect76 pour les raccordements finaux.

Pour les orientations budgétaires en recettes pour 2021 :

Pour le budget principal, les recettes procèdent pour 40%, des cotisations des membres, et de la participation du budget annexe au budget principal.

Pour le budget annexe, les prévisions de recettes sont issues :

- Des participations des membres sur un coût unique à la prise FTTH (2 M€)
- Des subventions des partenaires, dont 20 M€ du FSN en lien avec le prévisionnel de livraison des prises et 12 M€ de la Région en lien avec l'avancement des travaux
- De la redevance d'exploitation versée par Connect76 estimée à 17 M€
- Des emprunts

Focus sur les emprunts

L'essentiel des investissements (300 M€) est porté entre 2019 et 2022, alors que :

- Les subventions sont versées après travaux et livraisons des prises,
- La redevance du délégataire est étalée sur les 18 ans du contrat,
- Les participations des membres sont lissées sur 25 ans.

Madame la Présidente précise que le recours à l'emprunt permet de couvrir les avances de fonds, au fur et à mesure de l'avancement du projet. 6 emprunts sont en cours d'exécution (50 M€), dont 3 issus du transfert de compétences des membres adhérents.

4 autres emprunts sont prêts à être mobilisés (95M€) en tant que de besoin (Caisse d'épargne, Crédit agricole, La Banque Postale, la Caisse des Dépôts et Consignations).

Monsieur Christian CHUPIN complète, pour synthétiser, 2021 est une année à rythme industriel pour la construction du réseau d'initiative publique, devant permettre la réception de plus des 2/3 du parc de prises optiques nécessaires à la desserte des 450 000 habitants concernés.

Une année à fort accroissement de la mise en commercialisation des prises optiques pour atteindre l'objectif des 100 000 prises transférées au délégataire.

Une année à forte tension de trésorerie mais aussi à mobilisation des partenariats bancaires garantissant le plan de financement adapté à l'augmentation des investissements dans l'intervalle de la perception des ressources.

Une année déterminante en vue de l'engagement de « la fibre pour tous en Seine - Maritime d'ici 2023 ».

Madame la Présidente précise que la situation financière est très positive, 2021 sera une année très forte en enjeux pour le Syndicat. Elle passe la parole à Michaël SAÏMAN, Directeur Technique du Syndicat, afin de présenter l'état d'avancement du projet de déploiement.



- **Point d'avancement du projet de déploiement**

Il est présenté un tableau depuis plusieurs Comités Syndicaux, afin de montrer la progression depuis le comité précédent et l'atteinte des objectifs.

Monsieur Michaël SAÏMAN indique que sur les 100 000 prises que l'on projette de commercialiser d'ici la fin d'année, nous en sommes déjà à 88 900 de construites à ce jour. Il est intéressant de souligner la progression, notamment sur le nombre de prises recettées depuis le dernier Comité Syndical, avec plus de 22 000 prises qui ont été recettées.

Cependant, nous constatons toujours un décalage entre le nombre des prises construites et le nombre de prises en commercialisation. Le tableau montre les principaux flux avec des chiffres comme point de repère.

Madame LUCOT AVRIL précise que l'écart entre le nombre des prises construites et celles commercialisées s'explique. Le but étant d'avoir le moins d'échecs possibles au moment du raccordement. Il est nécessaire de s'assurer entre les bureaux d'études de nos entreprises et le système d'informations du délégataire d'une parfaite compatibilité des données techniques, ce qui occasionne un certain délai lors de l'examen des DOE.

Depuis le dernier Comité Syndical, la commercialisation a été lancée sur le marché 4, sur la Région d'Yvetot, et la livraison des DOE se poursuit.

Sur les 3 derniers mois, les flux sont de :

- 22 400 prises construites, soit 7 460 par mois
- 13 000 prises transférables (DOE validé), soit 4 330 par mois
- 8 920 prises mises en commercialisation, soit 2 970 par mois

27 NRO équipés sur 29

378 SRO installés sur 515

88 900 prises optiques réceptionnées

Il est également présenté les courbes de progression depuis le démarrage du projet. On constate qu'après un démarrage assez lent, la progression s'intensifie et suit les prévisionnels des entreprises.

De plus nous constatons des difficultés rencontrées par le Syndicat ; en effet, le différentiel entre les prises recettées et les prises lancées en commercialisation, s'explique par la difficulté de validation des DOE qui nous permet de transférer la documentation du réseau construit au délégataire pour qu'il puisse lui-même commercialiser auprès des fournisseurs d'accès à internet comme l'indiquait Madame la Présidente.

Il y a déjà eu un gros travail fait par les équipes de manière à accompagner les entreprises pour qu'elles puissent livrer la documentation finale.

Le travail a déjà été fait sur deux marchés, ce qui a permis une progression, le Syndicat poursuit l'accompagnement sur les autres marchés.

Un autre élément qui permet d'expliquer cet écart, est que beaucoup de prises ont été recettées, le DOE livré, cependant les prises ne sont pas transférables pour des problèmes divers, tel que le transfert du NRO en attente.

Monsieur CORNU, souhaite savoir comment le Syndicat gère les difficultés de raccordement sur le réseau secondaire ?

Monsieur SAÏMAN indique que le Syndicat s'enrichit sur ce nouvel aspect. Le Syndicat tient plusieurs points par mois avec le délégataire avec des points spécifiques sur l'exploitation du réseau ; ces difficultés sont évoquées lors de ces réunions. Cependant les informations sont souvent remontées par les particuliers ou les Mairies. Le Syndicat travaille d'ailleurs à ce sujet pour améliorer le process en demandant au délégataire de nous faire remonter davantage d'informations précises.

Dans la suite de la présentation, nous notons une forte progression ces derniers mois sur le nombre de prises commercialisées. 3 740 prises ont été commercialisées de façon effective, celles-ci sont réparties par EPCI. Les premières plaques arrivent sur le marché 4, notamment sur la commune d'Yvetot.

Le taux de pénétration (sur le nombre de prises ouvertes) est de 18.64%. Sur certaines communes le taux de pénétration est à plus de 50%.

Sur la carte, il est présenté les commercialisations qui vont être lancées.

En vert est représenté le volume de prises commercialisées, en rouge les prises dont la commercialisation va commencer en février ou en mars 2021. Cela donne une information sur les prochaines communes dont la commercialisation va s'ouvrir. Les habitants pourront être raccordés.

La carte des ouvertures commerciales représente les plaques ouvertes à la commercialisation. Un rattrapage a été fait sur Caux Seine Agglomération.

La complétude est une préoccupation de l'équipe du Syndicat, afin de s'assurer que les entreprises ne désertent pas une plaque, une fois qu'elle est partiellement livrée. Des démarches de suivi sont en cours, pour que le Syndicat puisse avoir des objectifs de livraison. Le planning de déploiement a été réactualisé depuis le dernier Comité Syndical avec le planning des entreprises.



- **Questions diverses**

Dany MINEL, souhaite savoir si un travail a été amorcé concernant les usages du réseau, une fois qu'il sera déployé, comment cet outil sera le mieux valorisé sur les territoires ?

Madame la Présidente répond que Seine-Maritime Numérique est déjà en réflexion sur l'évolution du Syndicat vers les usages numériques. Jusqu'à très récemment, l'objectif unique était la totale focalisation sur les objectifs quantitatifs de construction et de respect des agendas. Dès lors que ces derniers s'annoncent favorablement, il est effectivement temps de se préoccuper des services à très haut débit que les collectivités, notamment en milieu rural, vont pouvoir ou devoir proposer à leurs administrés, habitants ou entreprises. La question est donc déjà en amorce et nous reviendrons donc prochainement devant le Comité Syndical pour en débattre.

Madame LUCOT AVRIL souhaite présenter une vidéo qui a vocation à vulgariser la façon dont le réseau a été construit par le Syndicat. Celle-ci est disponible sur le site internet du Syndicat, et peut-être diffusée.

Madame La Présidente indique que le prochain Comité Syndical aura lieu le mardi 30 mars à 14H30 pour le vote du budget 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,



François DELNOTT

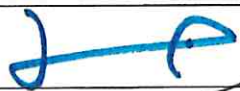

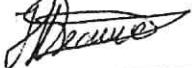






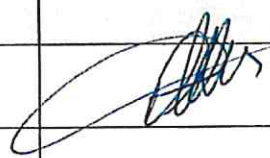
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

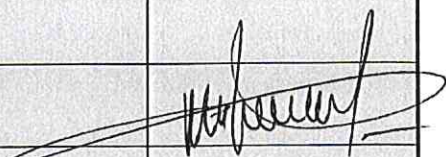

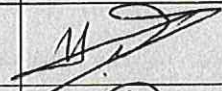
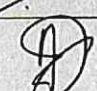
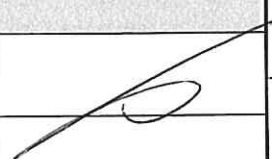
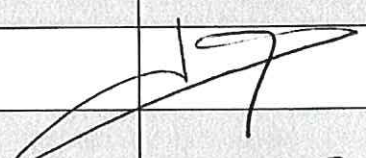
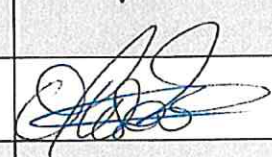
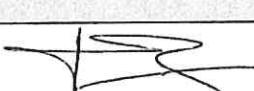
076-200045060-20210217-PVCS30-CC




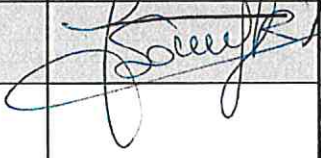
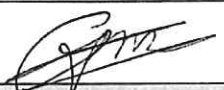
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2021

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département	Mme LUCOT AVRIL	
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		Bastien Coriton
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département	Mme SINEAU-PATRY	
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	P. CORITON	Bastien Coriton
DE CINTRÉ	Christine	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LE VERN	Marie	Département		
LORAND-PASQUIER	Yvette	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU-RAINOT	Florence	Département		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TELEPHONES
CONNECTÉS

Rouen, le **11 FEV. 2021**

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. Alain BAZILLE..., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M.me Virginie WCOT-ARIL

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 17 février 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Bon pour pouvoir
Alain

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le - 4 FEV. 2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M.^{me} Chantal Coltereau, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M.^{me} Cécile SINEAU - PATRY

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 17 février 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté



Rouen, le - 8 FEV. 2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M... Guillaume... COUÏEY., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M... B... Corton.....

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 17 février 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté